

L'Indépendant

ABONNEMENTS

ALLIER et Départements limitrophes. . 1 an, 18 f. 6 mois, 9.50 3 mois, 5 fr.
Autres Départements, Algérie et Colonies — 22 — 11.50 — 6 —
Étranger et Union postale. — 32 — 16.50 — 9 —

Les abonnements sont reçus aux bureaux du journal et dans tous les bureaux de poste. — L'acceptation du journal après échéance est considérée comme un réabonnement.

De L'ALLIER
Journal Républicain, Quotidien

TÉLÉPHONE Directeur : Henry PINGUET TÉLÉPHONE

INSERTIONS

Annonces en 4^e page, la ligne, 0,25 | Faits divers, en 3^e page, la ligne, 1 fr.
Réclames — 0,40 | Chronique locale — 2 —

Les Annonces sont reçues aux bureaux du journal et dans les principales Agences de publicité de Paris.

DIRECTION & ADMINISTRATION
32, Rue de Refembert, à Moulins (Allier)

Dreyfus au Conseil de Guerre de Rennes

OPINIONS

DIX MILLIARDS

On se demande à quoi a servi le cri d'alarme : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi », jeté par Gambetta, alors qu'il était dans sa toute puissance ? On se demande aussi à quoi a servi le fameux article 7 qui valut à Jules Ferry une excommunication en règle et les malédictions de tous les ensoutanés ?

Ceux-ci ont, pendant quelque temps, jeté des cris de paon, ils ont hurlé à la persécution, ils ont posé aux martyrs, mais ils n'en ont pas moins continué, avec la complicité des gouvernants, leur œuvre ténébreuse, faite de spoliation, de mensonge et de démoralisation.

La France, de 1789 et de 1830 avec sa bourgeoisie révolutionnaire, républicaine, frondeuse, voltairienne et sceptique, n'en est pas moins, en 1899, comme l'Italie et l'Espagne, rongée par le microbe clérical.

Si cette vérité, dont la constatation est douloureuse à faire, venait de nous, on pourrait la mettre en doute, mais elle nous vient de source officielle, c'est-à-dire de la direction des cultes et de la direction générale de l'enregistrement.

La première a procédé au recensement des congrégations religieuses en France, et la partie concernant les congrégations autorisées est achevée.

La seconde, opérant en même temps, a fait le relevé de toutes les congrégations pour assurer la perception du droit d'accroissement et fixer approximativement la valeur de leurs biens.

Il résulte de ce travail que la France, après plus de cent ans de la Révolution de 1789, possède 1,468 congrégations, dont 774 autorisées et 694 non autorisées !

Les 774 congrégations autorisées comprennent 748 congrégations de femmes et 26 d'hommes.

Dans ce cas, comme on le voit, le sexe fort s'est mis à la besogne pour enfreindre les lois.

Ce qui fait, en somme, un total de 164 congrégations d'hommes et 1,304 congrégations de femmes autorisées et non autorisées, soit environ huit fois plus de congrégations de femmes que de congrégations d'hommes !

Combien ces chiffres doivent nous prouver qu'il est plus urgent que jamais de nous occuper de transformer l'éducation de la femme pour la soustraire à la domination cléricale. Combien il est nécessaire aussi de lui créer une situation sociale plus indépendante, si nous ne voulons pas qu'elle continue à être le plus puissant auxiliaire des gens de sabre et de goupillon.

Voilà, quant au point de vue moral, où nous en sommes encore aujourd'hui, au moment où s'agitent les grandes questions qui doivent franchir l'humanité.

Quant au point de vue pécuniaire, la situation n'est pas moins pitoyable. Qu'on en juge : le compte de tout ce que détiennent ces diverses congrégations s'élève à un chiffre qui paraît invraisemblable, c'est-à-dire à « dix milliards ! »

Et, chose navrante à constater, tous les républicains, tous les radicaux n'ont été élus aux dernières élections que parce qu'ils avaient inscrit dans leurs programmes : La suppression du budget des cultes, la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Cette année encore ces mêmes hommes, avec le même abandon de leur profession de foi, de leur programme et de leurs promesses, ont voté le crédit du budget des cultes et aucun n'a même exprimé le vœu de voir prendre en considération la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Les gens d'église possèdent des milliards et nous avons des vieillards à qui l'Assistance publique ne peut offrir un asile après leur longue et douloureuse carrière de vieux travailleurs !

Il y a, et en grand nombre, des veuves, des orphelins qui réclament en vain et des malades qu'on ne peut recevoir dans les hôpitaux faute de place.

Alors les pauvres repoussés s'en vont frapper chez les gens d'église qui les recueillent bien moins par charité que dans le but d'étendre leur domination et de continuer leur œuvre de propagande contre la République.

En résumé, la fortune du clergé est plus considérable qu'elle ne l'était en 1789, et par suite sa puissance et ses moyens d'action sont plus à redouter que jamais.

Nul ne doit ignorer aujourd'hui à l'aide de quelles supercheries la sainte mère l'Eglise est parvenue à se constituer la fortune qu'elle détiend.

Or, pour combattre sa puissance malfaisante et si contraire au développement du progrès humain, il n'y aurait, en ce cas, comme en tant d'autres, qu'à suivre les traditions de la Révolution française, c'est-à-dire faire rendre gorge à la sainte mère l'Eglise par le retour à la nation de tous les biens du clergé.

Et certes il serait fait un meilleur usage de ces dix milliards dont nos ennemis ne se servent que pour enrayer la marche du progrès et l'avènement de tous les revendications qui mettraient fin aux injustices sociales et aux misères humaines.

La Politique

Moulins, 7 août.

Depuis que M. Méline est devenu le chef incontesté de la droite, il ne se passe pas de jour sans que son journal, la « République française », déverse des torrents de bile sur le parti républicain et sur le gouvernement.

Aujourd'hui, il trouve une explication, qui ne brille guère par la bonne foi, du voyage de M. Delcassé à Saint-Petersbourg.

L'alliance franco-russe, fait-il écrire dans son organe, est née de l'impression répandue partout en Europe que nous avions une des premières armées du monde, par la valeur de ses chefs, la discipline de ses soldats et l'union admirable qui en reliait tous les éléments entre eux et qui la reliait à la nation. La Russie s'est mise de notre côté parce qu'elle a vu là une force irrésistible sur laquelle elle pouvait appuyer sa politique et l'associer à la nôtre. Elle s'aperçoit aujourd'hui que la France est aux mains d'un parti qui s'acharne à désorganiser et à détruire ce puissant organisme, et elle se refroidit.

Et en terminant, le rédacteur de la « République française » doute que l'éloquence de M. Delcassé puisse faire revenir la Russie à de meilleurs sentiments à notre égard.

Un pareil langage, au lendemain de la Conférence de la Haye, ne nous paraît pas avoir une bien grande valeur. La Russie, qui suit attentivement nos événements intérieurs, n'en est pas à penser que du fait que quelques officiers coupables ont été punis, notre armée se trouve désorganisée. Elle juge certainement d'une autre façon ce qui se passe chez nous.

Les désorganiseurs, — elle ne s'y trompe pas — sont, à ses yeux comme aux nôtres, les criminels dont les turpitudes sont maintenant connues de tout le monde, et aussi les politiciens qui les soutiennent, et au premier rang desquels figure M. Méline.

L'ancien président du Conseil a bel air de semer le blâme comme il le fait, quand c'est sur lui que doivent peser les plus lourdes responsabilités de l'agitation néfaste qui a tant divisé et tant affaibli la France.

Henry Pinguet

Nos Dépêches

SERVICE TÉLÉPHONIQUE

spécial à L'INDÉPENDANT

Le Voyage de M. Delcassé

Saint-Petersbourg, 7 août.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères de France, a été reçu hier à Péterhoff par l'empereur et l'impératrice, puis il a été invité par leurs majestés à déjeuner. A ce déjeuner assistaient également les ministres de la cour, des affaires étrangères.

Au dîner donné à l'ambassade de France, en l'honneur de M. Delcassé, étaient invités, outre le personnel de l'ambassade de France, les ministres de la cour, des affaires étrangères, de la guerre, de l'intérieur et des finances, l'amiral Avelane, le général Sakharoff, le comte Lansdorff.

Aujourd'hui, M. Delcassé dîna chez le ministre des finances, M. de Witte. Mardi chez le ministre de l'intérieur, M. Goermikine. Il visitera, mardi matin, l'asile et l'hôpital de l'Association française de bienfaisance, où se réuniront les membres de la colonie française.

M. Delcassé a reçu, la visite du comte Mouraviev, avec qui il a eu un nouvel et long entretien. Il a reçu également la visite de nombreux hauts fonctionnaires russes et des membres du corps diplomatique. Pendant le dîner chez le ministre des affaires étrangères, M. Delcassé a échangé avec M. Mouraviev de chaleureux toasts concernant l'inaltérable cordialité et étroite amitié unissant les deux pays.

Le journal *Le Swift* déclare que M. Delcassé se convaincra, à Saint-Petersbourg, que les sentiments du peuple russe envers la nation française n'ont pas changé depuis deux ans.

MORT D'UN SÉNATEUR

Vanves, 7 août.

M. Isaac, sénateur de la Guadeloupe, est mort hier soir en son domicile, rue Sadi-Carnot, 53, à Vanves. Les obsèques de M. Isaac auront lieu mardi, à deux heures et demie de l'après-midi. La levée du corps se fera à la maison mortuaire, à Vanves.

La Catastrophe de Juvisy

Paris, 7 août.

Il y a eu 17 morts et 75 blessés dans la collision qui s'est produite à Juvisy.

Les blessés sont soignés dans divers hôpitaux. A l'hôpital de la Pitié, tous les blessés vont mieux ; aucun d'eux n'inspire d'inquiétudes.

A la Salpêtrière, Mme Soubrier, qui a la hanche luxée et les deux jambes brisées, va plus mal, ainsi que Mme Thomas, qui a une fracture du crâne grave. Mlle Martin et les dames Berthelein, Cesbron et Fauchoux sont en voie de guérison.

A l'hôpital Trousseau, le petit André Bonnamour est bien, mais le jeune Barthélemy, qui a eu une jambe fracturée, commence à avoir des convulsions.

M. Perrigoux, soldat à la 22^e section

de commis et ouvriers, qui a une fracture de la jambe droite, est en bonne voie de guérison, ainsi que les deux blessés soignés à l'hôpital Saint-Antoine.

M. Lucipia, président du conseil municipal, a visité les blessés soignés dans les hôpitaux.

Le Président de la République, dès qu'il apprit la catastrophe de Juvisy, a chargé un de ses officiers d'ordonnance, le commandant Bataille, de se rendre compte de l'état des victimes, de passer dans les divers hôpitaux où elles ont été déposées, pour leur porter ses consolations.

Perpignan, 7 août.

M. Bourrat, député, vient d'adresser au ministre des travaux publics la dépêche suivante :

« J'aurai l'honneur de vous interpellier à la rentrée sur la catastrophe de Juvisy et le retard des trains. »

Election au Conseil général

Saint-Etienne, 7 août.

Canton nord-ouest de Saint-Etienne. Inscrits : 6.266 ; votants, 1.742. M. Charpentier, radical-socialiste, 1.683 voix, élu.

Il s'agissait de remplacer M. Charpentier, dont l'élection avait été invalidée.

L'affaire Dreyfus

Paris, 7 août.

Le *Matin* publie le récit des incidents qui se produisirent au cours du séjour du capitaine Dreyfus aux îles du Salut. C'est le rapport officiel dressé par l'administration des colonies.

Ce rapport est adressé au ministre. Nous en extrayons les passages suivants :

« Dès la fin de 1896, Dreyfus est soumis à un régime de rigueur ; sa correspondance est soumise à une surveillance rigoureuse ; quant aux lettres qui lui sont adressées, il n'en reçoit que la copie ; l'original est gardé.

« C'est le 4 septembre 1897 que l'administration locale reçoit l'ordre de maintenir jusqu'à nouvel ordre Dreyfus dans sa case, avec double boucle la nuit, d'entourer le périmètre de son promenoir autour de la case d'une solide palissade, avec sentinelle extérieure en plus de celle du tambour.

« D'autres prescriptions suivirent : par mesure de précaution, furent suspendus tout envoi de lettres destinées au condamné Dreyfus, outre expédition de denrées ou d'effets quelconques, à l'exception de ceux qu'il se procure par les fonds versés à son pécule. Ce n'est qu'en janvier 1897 que remise fut faite à Dreyfus des colis qui lui avaient été adressés. »

Le rapport en arrive à l'alerte du 6 juin 1897 :

« Ce jour-là, à 8 h. 55 du soir (8 h. 30 à l'île du Diable), une fusée étant lancée ; aperçue par moi dans la cour de mon logement, je courus au téléphone pour l'appel aux armes à l'île Royale. »

« Au même instant, le surveillant principal Kerdrot, m'avisait qu'une forte goëlette ayant cap au sud-ouest, venait d'entrer dans le golfe formé par l'île Joseph et l'île du Diable ; je lui ordonnai de tirer dessus à blanc, et à balle si elle continuait à avancer malgré l'avertissement ; mais, au premier coup de feu, une forte brise s'étant élevée, elle vira de bord et disparut. »

« Mes ordres avaient été ponctuellement exécutés à l'île Royale. Arrivé à 9 h. 25 à l'île du Diable, je trouvai le canon-revolver en batterie et les hommes à leur poste de combat. Le déporté s'était réveillé en sursaut, s'était dressé sur son lit au coup de feu, et s'était aussitôt étendu sur le dos. Le surveillant de garde croit avoir vu ses prunelles dardées sur lui. »

« Aucune mesure de rigueur ne fut prise contre Dreyfus, la goëlette s'étant éloignée. L'enquête faite sur les manœuvres de la goëlette établit que c'était une goëlette anglaise qui avait dû

se réfugier dans le golfe pour cas de force majeure. »

La fin du rapport a trait à l'état de santé du capitaine Dreyfus pendant les quatre années.

AU CONSEIL DE GUERRE

Audience du 7 août (matin)

Rennes, 5 août.

Avant l'audience

C'est aujourd'hui que se sont ouverts, dans la salle des fêtes du Lycée, les débats du procès Dreyfus.

Dès la première heure, l'animation est grande aux abords du Lycée. A six heures du matin, Dreyfus a été transféré de la prison militaire dans une des salles de classe du Lycée.

Dans la foule, au passage, on s'est borné à crier : Le voilà !

Peu après, les témoins sont introduits. Au passage des officiers, on crie : Vive Zurlinden ! Vive Mercier ! Vive Picquart !

L'arrivée des membres du Conseil de guerre passe inaperçue.

A 7 heures, tout le monde a pris place dans la salle d'audience, qui se trouve littéralement bondée.

On remarque, parmi les journalistes, MM. de Rodays, Cornély et Chincholle, du *Figaro*, Arthur Meyer et Desmoulins, du *Gaulois*, Belon, du *Petit Journal*, Dubois, de *L'Aurore*, la Dame blanche qui a suivi les débats des procès Zola, etc.

On remarque également de nombreux dessinateurs et photographes, ainsi qu'une équipe de sténographes envoyée par le Ligne des Droits de l'homme.

Le fond de la salle est occupé par un piquet d'infanterie l'arme au pied.

Les conversations sont très animées. Le public avait fait queue pour entrer, spéculant sur le prix des places. Il se compose d'une centaine de personnes.

Beaucoup de dames en fraîches toilettes parmi les invités.

Les témoins à charge et les témoins à décharge occupent deux salles distinctes.

Au banc du ministère public est assis le commissaire du gouvernement, le commandant Carrière, assisté du greffier Coupois.

En face, sont assis M. Demange et Labori, défenseurs, assisté de M. Huld et Collenot.

L'audience

Il est 7 heures et quelques minutes, lorsque l'huissier de service annonce le Conseil. Le lieutenant de garde fait présenter les armes à la troupe.

Le Conseil fait son entrée. Le colonel du génie Jouaust, président, pénètre le premier. Il est en grande tenue, avec l'aigrette blanche au képi. Derrière lui, marchent les autres membres du Conseil : le lieutenant-colonel de Brongniard, les commandants de Brion, Profit et Merle, les capitaines Parfait et Beauvais, lesquels prennent place de chaque côté de lui.

Le président, d'une voix forte, déclare l'audience ouverte, puis il donne l'ordre de faire entrer l'accusé.

Le silence est complet dans la salle. Tous les regards se dirigent du côté de la porte qui doit donner accès à Dreyfus.

Le prisonnier s'avance, la tête haute. Il est accompagné d'un capitaine de gendarmerie. Dreyfus porte son uniforme neuf de capitaine d'artillerie.

Le prisonnier paraît avoir grossi, les cheveux ont blanchi et la moustache est grisonnante, mais la santé paraît être bonne.

Après avoir salué militairement, Dreyfus s'assied en face du conseil.

Lecture des documents

Après que le président a fait décliner à l'accusé ses nom, prénom, âge et qualité : — Dreyfus Alfred, 39 ans, né à Mulhouse, capitaine d'artillerie, autrefois stagiaire à l'Etat-Major, la parole est donnée au greffier pour la lecture de l'arrêt de cassation et de renvoi rendu par la Cour de cassation dans son audience du 3 juin dernier.

Cette arrêt se termine par la question suivante sur laquelle doit rouler tout le procès :